

LISTE D'UNION POUR VERSAILLES

Une politique de logement harmonieuse, équilibrée et diversifiée pour notre ville

Avec l'inauguration des deux premières tranches de logements, de son école et du magnifique aménagement paysager représentant la moitié de sa surface, le quartier Gally prend désormais vie. Un éco-quartier salué par la presse nationale pour la qualité de ses prestations, cette requalification d'un ancien site militaire abandonné nous ayant également permis la destruction de la friche du moulin de Saint-Cy et le déménagement d'une activité de traitement de déblais de chantiers.

Ainsi, après la grande opération de requalification du quartier de la gare des Chantiers, de la rue des États-Généraux, la réalisation de l'Office de tourisme et de son jardin à la place de l'ancienne gare routière face à la gare Rive-Gauche, la requalification de l'ancienne poste, les très nombreux chantiers de rénovations patrimoniales menés dans toute la ville, notre équipe continue à œuvrer pour la qualité de notre habitat et de notre environnement.

Nous continuons à soutenir l'embellissement de notre cadre urbain grâce au Prix du ravalement. Ce mois-ci, nous récompensons les propriétaires, copropriétaires qui s'engagent dans leurs travaux de restauration, ainsi que les professionnels qui les accompagnent. Leurs efforts bénéficient à chacun. La Ville de Versailles attribue, sur ses fonds propres, des subventions aux travaux de ravalement du patrimoine bâti versaillais. Elle complète cette action par son soutien financier à la Fondation du patrimoine, qui peut également accorder des subventions aux projets éligibles dans le Site Patrimonial Remarquable.

Nous vous présenterons les projets récompensés dans des vidéos disponibles sur nos réseaux sociaux et sur le site versailles.fr ainsi que dans votre prochain magazine.

Dans les tout prochains mois, le bâtiment à l'abandon du siège des résidences Yvelines-Essonne, rue Yves-le-coz, vendu par le Département, fera place à une opération de 400 logements étudiants bénéficiant du label de logements sociaux à destination notamment des élèves de HEC.

Une attention particulière est également apportée à nos logements militaires, François de Mazières ayant obtenu en 2022 un amendement à la loi, permettant que la présence de très nombreux logements militaires sur notre ville ne dégrade plus notre situation financière au regard de l'obligation légale des 25 % de logements sociaux.

La magnifique transformation en 100 logements de la caserne Fesch, à l'entrée du quartier Satory, défendue par notre maire, fait aujourd'hui figure d'exemple national. L'opération exceptionnelle de Cap Satory, de plusieurs centaines de millions d'euros via un plan partenariat public-privé, permettra également la requalification des logements des gendarmes et de leur base opérationnelle.

Ainsi, alors que de partout en France remonte la difficulté pour les Français de se loger, la Ville de Versailles ne se dérobe pas à cette nécessité tout en étant très soucieuse de la qualité architecturale de son cadre urbain.

La majorité municipale

UNION DES DROITES POUR VERSAILLES

Logement social : stopper la course au quota.

Lorsque l'exécutif local court après les objectifs nationaux du logement social SRU, cela se traduit par une politique appauvrissante qui contraint nos écoles (nos professeurs, nos enfants et leur avenir), nos rues (sans-abris, trafiquants et incivilités), nos commerçants (panier moyen faible et vols), nos vaillants policiers (face à la recrudescence des incivilités et face aux manifestations ciblant certaines écoles) ou encore le budget de la ville (avec ses choix unilatéraux).

Nous le disons à chaque conseil et à chaque commission depuis mars.

Notre boussole : les besoins des Versaillais, en stoppant cet engrenage.

Nos premiers résultats : reprioriser et accélérer l'investissement au sein de nos écoles ; infléchir l'orientation immobilière SRU à Versailles dont Satory ; sensibiliser sur les problématiques de nos commerçants, nos forces de l'ordre, nos enfants et notre quotidien tout en apportant des propositions. Nos interventions sont ici : [https://www.](https://www.instagram.com/groupe_ud_versailles)

[instagram.com/groupe_ud_versailles](https://www.instagram.com/groupe_ud_versailles)

Le logement est un sujet. Le projet à Gally ralentit, l'Etat a transféré ses coûts APL sur les bailleurs pour récupérer 1,5 Milliard € et notre mairie se considère non exposée sur ses choix sociaux ou encore ses garanties de dettes auprès de ses bailleurs.

La commission Logement d'octobre 2026 a confirmé leur priorité : la SRU avec 25 % de logements sociaux et 34 000 demandes sociales annuelles issues de non Versaillais. En 2025, Versailles est à 22,91 % : 8 114 logements sociaux et peu de logements étudiants et intermédiaires pour nos familles qui travaillent ici ; 35 421 résidences principales (- 2 700 depuis 2021). La pression fiscale pousse certains vers leur lieu de villégiature pour déclarer Versailles en résidence secondaire.

À l'inverse, Jouy-en-Josas, en comptabilisant ses logements étudiants HEC est à 49 % au lieu de 14 %. Versailles n'a pas su valoriser ses internats ni ses logements militaires.

De même, Versailles Grand Parc a fait basculer dans le SRU des communes de 1 500 habitants qui n'étaient pas concer-

nées : Bailly, Noisy-le-Roi... se retrouvent pénalisées. Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles... se préservent en restant hors de VGP.

Nous ne refusons pas le logement à ceux qui en ont besoin. Nous refusons une course au pourcentage et préférons une voie exigeante qui protège nos familles versaillaises et investit sur l'avenir de nos enfants, de ceux qui travaillent ou encore œuvrent au quotidien.

Nous avons aussi demandé :

1. un accès dématérialisé à l'ensemble des marchés dont la plupart sont déjà numérisés
2. l'abaissement des seuils de délégation et une comptabilité analytique par projet dont le mois de Molière, à inscrire au règlement budgétaire et financier
3. un groupe de travail pour recenser école par école les difficultés remontées par les parents et les équipes, au lieu de les traiter par décisions isolées.

Nous sommes à votre service.

Olivier de La Faire, Marie Seznec,
Steven Lafosse Marin, Alais Séguin-Coulon

AVERTISSEMENT : ces textes sont des tribunes librement ouvertes aux groupes qui composent le Conseil municipal. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

VERSAILLES POUR TOUS.TES

Versailles bénéficie-t-elle d'une dérogation aux règles d'accessibilité ?

Dans plusieurs quartiers de Versailles, certaines places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) semblent trop étroites au regard des règles d'accessibilité applicables à la voirie.

Simple impression ? Aménagements anciens ? Contraintes liées à la configuration des rues ? Ou dérogations dûment accordées ?

La question mérite d'être posée.

La réglementation nationale prévoit notamment une largeur minimale de 3,30 mètres pour les emplacements réservés sur la voirie, ainsi que des conditions précises de pente, de dévers et d'accès au trottoir. Des exceptions existent pour certains stationnements longitudinaux à gauche. Des dérogations peuvent aussi être accordées en cas d'impossibilité technique, selon une procédure précise.

Il faut donc distinguer une exception prévue par les textes d'une simple tolérance.

Une place PMR ne se résume pas à un pictogramme au sol. Elle doit permettre à une

personne handicapée de sortir de son véhicule, d'utiliser un fauteuil roulant ou une aide à la mobilité et de rejoindre le trottoir en sécurité.

Depuis la loi du 11 février 2005, l'accessibilité constitue un objectif majeur de l'action publique. La Ville de Versailles dispose d'une Commission communale pour l'accessibilité, chargée notamment d'évaluer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et de proposer des améliorations.

Dès lors, plusieurs questions se posent :

- La Ville recense-t-elle précisément les places PMR, leurs dimensions et leurs caractéristiques ?

- Lesquelles ne respectent pas les prescriptions applicables ?

- Certaines bénéficient-elles d'une dérogation ? Si oui, accordée par quelle autorité, pour quel motif et selon quelle procédure ?

- Les contraintes patrimoniales, techniques ou liées à l'ancienneté des aménagements ont-elles été formellement prises en compte ?

- Quel calendrier de mise en conformité est prévu pour les places qui ne permettent pas un usage sécurisé ?

La Ville publie des éléments sur sa politique d'accessibilité. Il serait légitime que les Versaillais puissent connaître précisément la situation des places réservées.

Il ne s'agit pas de demander un traitement de faveur, mais de vérifier que les équipements présentés comme accessibles le sont réellement.

L'accessibilité ne se mesure pas à la seule présence d'un marquage au sol, mais à la possibilité de sortir de son véhicule, de rejoindre le trottoir et de poursuivre son trajet en sécurité.

Si des dérogations existent, elles doivent être expliquées. Si des contraintes techniques empêchent la mise aux normes, elles doivent être identifiées. Si des aménagements doivent être améliorés, un calendrier doit être présenté.

À Versailles comme ailleurs, l'accessibilité doit être une réalité concrète, pas seulement une conformité affichée.

Une place PMR doit être accessible en pratique, pas seulement sur le papier.

Dérogation ne doit jamais rimer avec exclusion.

Votre élue au conseil municipal, Nathalie Duchêne

Contact : contact@versaillespourtoutes.fr

LA GAUCHE CITOYENNE, ÉCOLOGISTE ET POPULAIRE POUR VERSAILLES

Mouvement lycéen : vous voulez les voir plier, ils ne rompront pas.

Depuis des années, la jeunesse est sommée d'incarner l'échec d'un système dont elle subit les conséquences. Les résultats de PISA deviennent le prétexte à un procès générationnel : les jeunes ne sauraient plus ni écrire ni penser. Pourtant, force est de constater que lorsque les lycéen·nes prennent la parole pour dénoncer leurs conditions d'études, réclamer des moyens et refuser que d'autres décident à leur place, le mépris change de forme : leur parole est disqualifiée, leur mobilisation suspectée, leur colère présentée comme illégitime. Cette jeunesse dérange lorsqu'elle fait entendre sa voix. À Versailles, les fermetures de lycées et les restrictions à la mobilisation interrogent : croit-on réellement faire disparaître une revendication en empêchant celles et ceux qui la portent de se rassembler ? Certains titrent « les lycéens vont-ils plier ? ». Quelle violence symbolique ! Mais comme nous l'a enseigné La Fontaine, plier n'est pas rompre. La jeu-

nesse peut adapter ses formes d'action, contourner les obstacles ; cela ne signifie pas qu'elle renonce. Je suis solidaire de celles et ceux qui se mobilisent.

Car leurs revendications sont concrètes : des enseignant·es en nombre suffisant et mieux rémunéré·es ; des classes moins chargées ; une orientation post-bac plus juste que Parcoursup, des conditions d'apprentissage dignes, des bâtiments scolaires entretenus et adaptés aux bouleversements climatiques, des recrutements de médecins, infirmières, psychologues et des AESH. Ces revendications concrètes sont d'ailleurs nombreuses à être portées aussi pour les écoles publiques maternelles et primaires. Car la dégradation de l'école publique par des politiques libérales successives touche l'ensemble de la scolarité de nos enfants.

Ce ne sont donc ni des caprices ni des désordres, mais des exigences politiques et collectives.

Pourtant au même moment la présidente de la région diminue de 62 % la dotation des lycées publics en Île-de-France pour 2027 alors qu'en janvier dernier, elle a

augmenté l'enveloppe des dotations aux lycées privés de 4 millions d'euros. Les jeunes de Versailles fréquentant des lycées publics vont donc subir cette injustice qui va à l'encontre des promesses républicaines.

Quant au traitement policier et médiatique des violences, il révèle un mécanisme profondément inquiétant. Criminaliser l'engagement des lycéens, c'est permettre la justification de la répression policière, mais comment justifier le fait de mutiler des enfants ? Le droit de manifester est constitutionnel. Et pourtant près de 4 400 mineur·es ont été arrêté·es et enfermés en garde à vue en 2 semaines ! La jeunesse n'a pas à rester silencieuse pour mériter d'être protégée. Elle a le droit de contester, de s'organiser et de transformer le monde qu'on lui prépare. Le roseau plie, mais ne rompt pas : la jeunesse ne se taira pas.

La Gauche citoyenne écologiste et populaire pour Versailles

Pour nous contacter :

gauchecitecopop.versailles@gmail.com

ENSEMBLE VIVONS VERSAILLES 2026

Davantage de dialogue et de transparence: une attente partagée à Versailles, comme ailleurs

Tant pour la vie quotidienne – avoir un logement en bon état et adapté au climat, confier son enfant au périscolaire en toute confiance, se déplacer à vélo en sécurité... – que pour les loisirs, nous dépendons du maire et de son équipe. Il leur revient de comprendre nos attentes, d'anticiper les chantiers et de s'assurer que les plans portent leurs fruits.

Pour beaucoup, l'essentiel est assuré à Versailles, notamment grâce à des services techniques très engagés.

Cependant, lorsque l'équipe municipale est à son 4^e mandat, le risque est grand de se dire, en tant qu' élu: « *je connais les attentes des habitants, je sais gérer la ville comme je l'ai toujours fait*. » C'est humain.

Or le monde a changé et les besoins des Versaillais et des Versaillaises évoluent. Le dialogue doit être renforcé pour les appréhender de manière précise. Les plans, objectifs et résultats méritent d'être visibles, voire débattus pour les plus structurants.

Quelques exemples concrets.

Adaptation au changement climatique: le conseil municipal a voté 1,9 million d'euros de travaux pour équiper, en 2026, certaines crèches et écoles de brasseurs d'air et d'une salle rafraîchie. Propositions: publier la liste des sites bénéficiaires, programmer les autres aménagements critiques (protections solaires, végétalisation), et surtout construire et partager un plan pluriannuel pour adapter le bâti et les rues, en associant les habitants pour prioriser les transformations.

Carte scolaire: la baisse de la natalité entraînera regroupements et fermetures dans les prochaines années. Propositions: engager un réel dialogue avec les familles pour organiser les transitions, examiner les scénarios d'évolution, discuter de l'utilisation des locaux libérés. La fermeture de l'école du Vieux Versailles mécontente de nombreux parents. Une crèche y sera installée, c'est bien, mais le choix d'une crèche privée (et non municipale) aurait mérité d'être débattu.

À Gally comme à Jussieu, le logement appelle un suivi plus rapproché: ici pour

ne pas allonger encore des retards de plus de 2 ans et trouver une solution pour la boulangerie tant attendue, là pour traiter rapidement et complètement moisissures et canalisations.

Bibliothèque de l'Ancienne Poste fermée le mercredi matin (ce qui n'était pas le cas à l'Heure Joyeuse), dialogue rompu avec le club de foot, plan vélo promis et pas encore partagé, manque de squares ombragés: autant de sujets qui mériteraient des échanges et une dynamique plus collective.

Être élu, c'est représenter les citoyens, pas recevoir de leur part un chèque en blanc jusqu'à la prochaine élection. Les moyens de communication actuels et les initiatives de type conventions citoyennes permettent de repenser le rapport entre élus et citoyens: profitons-en aussi à Versailles!

Carole Filleur,

pour la liste citoyenne Ensemble Vivons Versailles 2026

carole.filleur@versailles.fr

ensemblevivonsversailles2026@gmail.com

AVERTISSEMENT : ces textes sont des tribunes librement ouvertes aux groupes qui composent le Conseil municipal. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



VERSAILLES

Du lundi 12 octobre au mercredi 16 décembre 2026 inclus

Date limite de dépôt des dossiers en ligne
le vendredi 4 décembre 2026

Prime de Noël

50€

**Pour les Versaillais de moins
de 16 ans, ayant un Quotient
Familial CAF inférieur à 901**

Pour faire votre demande, prenez rendez-vous au CCAS sur versailles.fr/prime_de_noel
ou par téléphone au 01 30 97 83 00
ou bien en ligne sur versailles.fr > Espace famille > rubrique «nouvelles démarches» action sociale

Pièces originales à présenter lors de la demande : pièce d'identité en cours de validité

- + livret de famille ou acte de naissance de tous les enfants à charge
- + attestation de paiement de la CAF du mois précédent la demande
- + justificatif de domicile de moins de 3 mois
- + (quittance de loyer - non manuscrite, facture électricité, gaz, téléphone fixe).

